

## Mise en place expérimentale d'un point d'écoute à destination des adhérents Bretagne - Pays de Loire de l'AITF

Le comité régional Bretagne Pays de Loire de l'AITF propose la mise en place d'un point d'écoute neutre, bienveillant et confidentiel à l'attention des adhérents de l'association.

Une phase d'expérimentation se déroulera à compter du 16 mai prochain pour une durée de 6 mois, afin d'apprécier la pertinence de ce dispositif et identifier les principaux sujets et thématiques présentant un intérêt pour les adhérents.

### **Public visé :**

Tous les adhérents de la Région Bretagne Pays de Loire

### **Ce point d'écoute a pour objectifs :**

- de proposer un point d'écoute neutre, bienveillant et confidentiel aux adhérents souhaitant pouvoir échanger de manière informelle sur les différents enjeux liés au poste occupé.
- de faciliter les échanges et l'accès aux réseaux professionnels (*CNFPT associations professionnelles*)
- de faciliter la visibilité sur les différents supports et actions proposées par l'association
- d'améliorer l'attractivité de l'association pour un nouveau service dans une période d'isolement des professionnels (action de la feuille de route AITF Bretagne – Pays de Loire 2022)

### **Les thématiques susceptibles d'être abordées (données à titre d'exemples sans être exhaustif)**

- Relationnel, ( élus, collègues, équipes, hiérarchie,
- Management (hiérarchique, transversal, collectif d'équipe...)
- Ressources mobilisables en cas de besoin ( AITF et instances professionnelles en lien avec les métiers des adhérents)
- Échanges sur les enjeux en terme de métier et d'expertise pour les postes occupés par les adhérents.
- Questions diverses

### **Quelques exemples concrets de situations où l'adhérent peut saisir ce point d'écoute :**

« Je rencontre des difficultés avec ma hiérarchie (ou mes élus, ou collègues) : je ne sens pas bien. J'ai besoin d'en parler et d'y voir plus clair. Est-ce que le point d'écoute peut m'aider et m'apporter des conseils pour dépasser ces difficultés ? »

« Ma hiérarchie me reproche de n'avoir pas suivi scrupuleusement le code des marchés publics : je ne suis pas de cet avis. J'ai besoin d'en parler et d'y voir plus clair. Est-ce que le point d'écoute peut m'aider , m'apporter un 1<sup>er</sup> niveau d'éclairage et m'orienter le cas échéant ? »

« Je suis ingénieur territorial et je m'interroge sur la suite de ma carrière. J'hésite à passer le concours d'ingénieur en chef. J'ai besoin d'en parler et d'y voir plus clair. Est-ce que le point d'écoute peut m'aider ,m'apporter des conseils sur ce sujet ou me mettre en relation avec des ingénieurs chefs ? »

« J'occupe un poste de DGA dans une collectivité et je pense que le Maire/Président songe à se séparer de moi. J'ai besoin d'en parler et d'y voir plus clair. Est-ce que le point d'écoute peut m'aider , m'apporter un 1<sup>er</sup> niveau d'éclairage et m'orienter le cas échéant ? »

### **Modalités de fonctionnement**

L'adhérent adresse un mail demandant un RV sur la boîte mail [aitf-bpl@protonmail.com](mailto:aitf-bpl@protonmail.com) . Il donne ses coordonnées téléphoniques pour être rappelé ainsi que sa fonction et sa collectivité.

Les collègues en charge du point d'écoute relèvent régulièrement la boîte mail et lui propose un RV sur les créneaux hebdomadaires réservés dans l'agenda des collègues « hot-liners ».

Les collègues en charge du point d'écoute, fonctionnant en binôme, accusent réception de la demande de l'adhérent sous 48h maximum et lui communique le numéro de téléphone à contacter pour le RV en lui précisant le créneau horaire retenu et les coordonnées du « hotliner ».

Si l'adhérent signale un caractère d'urgence dans son message, un rendez-vous téléphonique peut être organisé en dehors des créneaux hebdomadaires prévus.

Afin de garantir la confidentialité les personnes chargées d'animer ce point d'écoute ne sont plus en activité. Une charte de confidentialité est jointe dans le mail de confirmation du RV.

La phase d'expérimentation est de 4 à 6 mois minimum , soit de 16 Mai à mi-Décembre 2022.

Un questionnaire (type framaforms) sera adressé systématiquement à chaque adhérent ayant appelé le point d'écoute pour connaître son degré de satisfaction et ses propositions d'évolution du service. L'envoi de ce questionnaire servira de clôture à la sollicitation de l'adhérent.

Indicateurs mensuels à suivre : nombre de sollicitations, thématiques demandées, nombre d'orientations vers le niveau national....